



LIGUE D'ALSACE DE TENNIS DE TABLE

3, Rue du Château d'Angleterre – 67300 SCHILTIGHEIM – Tél.: 03 88 33 01 33 – Fax : 03 88 81 67 42

Email : tt.alsace@wanadoo.fr Site Web : www.alsacett.com

Association déclarée – Loi du 1^{er} août 2003 – Volume XV n° 684 – Tribunal d'Instance de Schiltigheim



Buvette et Petite restauration sur place

Schiltigheim, le 18 Mai 2010

FINALE REGIONALE DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DES JEUNES **RECTIF 1**

Cette finale aura lieu le **DIMANCHE 30 Mai 2010 à 10h00**
(pointage à partir de 9h15) a l'adresse indiquée ci-dessous.

Salle de ZORN TT Rue des 4 vents 67270 HOCHFELDEN

Juge Arbitre : OFFNER Marlise

Tél 03 88 91 94 37

Juniors Poule A

- 1) SUS TT 1
- 2) BOOTZHEIM 1
- 3) ROSHEIM 1

Juniors Poule B

- 1) HAGUENAU 1
- 2) APIG 1
- 3) MJC BOLLWILLER 1

Cadets Poule A

- 1) SUS TT 1
- 2) MJC COLMAR 1
- 3) SUS TT 2

Cadets Poule B

- 1) OBERNAI 1
- 2) HAGUENAU 1
- 3) MDPA WITTELSHEIM 1

Minimes Poule A

- 1) HOERDT 1
- 2) BERGHEIM 1
- 3) OBERNAI 1

Minimes Poule B

- 1) MJC COLMAR 1
- 2) GUNDERSHOFFEN 1
- 3) BOOTZHEIM 1

Benjamins/Poussins Poule unique

- 1) OBERNAI 1
- 2) ISSENHEIM 1
- 3) SUS TT 1
- 4) COLMAR 1

La remise des récompenses se fera à l'issu de la compétition.

Nous rappelons que :

- 1) la tenue sportive (chemisette + short + chaussures de sport) est de rigueur
- 2) la possession d'une licence en règle est obligatoire
- 3) les effets blancs sont interdits en cas d'utilisation d'une balle blanche - les effets jaunes en cas d'utilisation d'une balle jaune

RAPPEL : LE JOUEUR TOTALISANT LE PLUS DE POINTS DOIT OBLIGATOIREMENT FIGURER EN « A » OU « X » . Il ne faut pas rajouter les 350 points aux filles

Rappel aux juges-arbitres : Les feuilles de matchs sont à retourner rapidement à la ligue, merci d'avance.

Michel MARTIN



Banque Guichet N°compte Clé
10278 01009 00020069101 77

FINALE REGIONALE DU CHAMPIONNAT

PAR EQUIPES DES JEUNES

- Qualification des équipes

Les épreuves comportent :

En juniors, 6 équipes qualifiées de la manière suivante :

- 1) les 4 meilleures équipes ayant **plus de 4000 points** (cumul des points classements des 3 joueurs titulaires de l'équipe calculé à partir du classement national officiel diffusé de la première phase).
Seuls les joueurs figurant sur la feuille d'inscription en début de saison sont autorisés à jouer. (1 remplaçant est toléré)
- 2) L'équipe championne des départements 67 et 68.
- 3) Si au titre du 1) le nombre de 4 équipes n'est pas atteint les qualifications supplémentaires se font de la manière suivante :
 - a. La 2^e meilleure équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux
 - b. La moins bonne 2^e équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux
 - c. La 3^e meilleure équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux
 - d. La moins bonne 3^e équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux

- Déroulement sportif

Les équipes sont placées dans les poules en tenant compte du dernier classement national officiel diffusé

2 poules de 3, deux équipes qualifiées par poule

Le 1^{er} de la poule 1 rencontre le 2^{ème} de la poule 2 et le 1^{er} de la poule 2 rencontre le 2^{ème} de la poule 1. La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale. La rencontre pour déterminer les places 3 et 4 est jouée.

En cadets 6 équipes qualifiées de la manière suivante :

- 1) les 4 meilleures équipes ayant **plus de 3300 points** (cumul des points classements des 3 joueurs titulaires de l'équipe calculé à partir du classement national officiel diffusé de la première phase).
Seuls les joueurs figurant sur la feuille d'inscription en début de saison sont autorisés à jouer. (1 remplaçant est toléré)
- 2) L'équipe championne des départements 67 et 68.
- 3) Si au titre du 1) le nombre de 4 équipes n'est pas atteint les qualifications supplémentaires se font de la manière suivante :
 - a. La 2^e meilleure équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux
 - b. La moins bonne 2^e équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux
 - c. La 3^e meilleure équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux
 - d. La moins bonne 3^e équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux

- Déroulement sportif

Les équipes sont placées dans les poules en tenant compte du dernier classement national officiel diffusé

2 poules de 3, deux équipes qualifiées par poule

Le 1^{er} de la poule 1 rencontre le 2^{ème} de la poule 2 et le 1^{er} de la poule 2 rencontre le 2^{ème} de la poule 1. La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale. La rencontre pour déterminer les places 3 et 4 est jouée.

En minimes 6 équipes qualifiées de la manière suivante :

- 1) les 4 meilleures équipes ayant **plus de 2500 points** (cumul des points classements des 3 joueurs titulaires de l'équipe calculé à partir du classement national officiel diffusé de la première phase).
Seuls les joueurs figurant sur la feuille d'inscription en début de saison sont autorisés à jouer. (1 remplaçant est toléré)
- 2) L'équipe championne des départements 67 et 68.
- 3) Si au titre du 1) le nombre de 4 équipes n'est pas atteint les qualifications supplémentaires se font de la manière suivante :
 - a. la 2^e meilleure équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux

- b. La moins bonne 2^e équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux
- c. la 3^e meilleure équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux
- d. La moins bonne 3^e équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux

- Déroulement sportif

Les équipes sont placées dans les poules en tenant compte du dernier classement national officiel diffusé

2 poules de 3, deux équipes qualifiées par poule

Le 1^{er} de la poule 1 rencontre le 2^{ème} de la poule 2 et le 1^{er} de la poule 2 rencontre le 2^{ème} de la poule 1. La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale. La rencontre pour déterminer les places 3 et 4 est jouée.

En benjamins 4 équipes qualifiées de la manière suivante :

- 1) L'équipe championne des départements 67 et 68.
- 2) L'équipe vice championne des départements 67 et 68
- 3) Si au titre du 1) et du 2) le nombre de 4 équipes n'est pas atteint, les qualifications supplémentaires se font de la manière suivante :
 - a. La 3^e meilleure équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux
 - b. La 4^e meilleure équipe (aux points classements des joueurs ayant joués) lors des championnats départementaux

- Déroulement sportif

Les équipes sont placées dans une poule de 4 en tenant compte du dernier classement national officiel diffusé.

- FORMULE

Chaque rencontre se dispute en **7 parties dont un double**. Les parties se déroulent dans l'ordre suivant :

A-Y B-X C-Z Double A-X C-Y B-Z

- COMPOSITION DES EQUIPES

- 1) Les équipes peuvent être composées de garçons, de filles ou être mixtes.
Il n'y a pas de restriction quant aux joueurs mutés ou étrangers. *Seuls les joueurs figurant sur la feuille d'inscription en début de saison sont autorisés à jouer. (1 remplaçant est toléré par équipe)*
- 2) Les équipes doivent être engagées nominativement avec les indications suivantes :
 - **date de naissance**
 - **catégorie**
 - **n° de licence**
 - **classement individuel**

- DEROULEMENT DES RENCONTRES .

- 1) Chaque rencontre entre deux équipes se déroule simultanément sur deux tables, selon l'ordre de la feuille de rencontre . . .
- 2) Le joueur **« ayant le plus de points »** doit être placé en A ou en X
- 3) Chaque rencontre se dispute jusqu'à son terme : les sept parties sont jouées.

- Durée des parties

Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées).

- Dispositions di verses

Il est interdit à tout joueur ou toute joueuse qualifiés, de participer le même jour à une autre épreuve, de quelque nature qu'elle soit, sous peine de sanctions à décider par la commission sportive régionale.

Tout qualifié dont la participation a été confirmée, en cas de forfait non excusé, se verra infliger une amende dont le montant est fixé chaque année par la commission sportive régionale : 48 € pour 2009/2010.